

CONTEXTE

Notre Ministre a prévu une rentrée de **TOUS** les élèves et étudiants dans le respect du Protocole sanitaire du 27 août 2020.

Toute l'équipe du Lycée La Mennais est heureuse d'accueillir tous les jeunes. Nous savons pouvoir compter sur eux et leurs familles pour que le protocole sanitaire mis en place soit respecté.

PRINCIPES GENERAUX

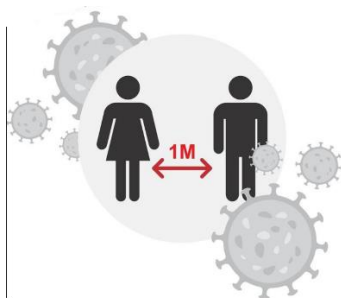
1. PREALABLE



Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant au lycée en cas de fièvre (38°C) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou sa famille. Ils doivent informer le lycée s'il y a un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné. L'élève doit rester chez lui-même s'il n'est pas personnellement concerné.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter les consignes affichées sur la porte d'entrée du lycée et des bureaux.

2. LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE



A l'arrivée au lycée, les attroupements et les croisements sont limités autant que possible.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, CDI, réfectoire, internat...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

3. L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. A défaut l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Les jeunes rentrent exclusivement par l'entrée du rue Général du Breton, ils devront se désinfecter les mains avec le gel prévu à cet effet. A l'entrée de chaque bâtiment et de chaque classe une désinfection des mains est également prévue.

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs tout au long de la journée. Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratique sportives...).

L'aération des locaux est prévue à chaque récréation, à la pause méridienne et le soir.

4. DEMI-PENSION

- Un lavage ou désinfection des mains avant et après le repas est obligatoire.
- Le jeune doit avoir un sachet plastique pour déposer son masque usager avant le repas. Après le repas il prend le second masque qu'il aura pris soin d'apporter.
- Aucun pique-nique ne pourra être pris dans l'enceinte de l'établissement (Lycée et Communauté des Frères)
- L'élève porte le masque jusqu'à ce qu'il prenne place. Les déplacements sont interdits dans l'espace de restauration sans le masque.

5. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduite à tenir :

- Se présenter à la vie scolaire
- Isolement immédiat de l'élève avec port du masque.
- Appel sans délai des parents pour avis du médecin avant tout retour en classe.